

DIRECTION
DU SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 77/03

du 6/1/77

visé le 9 N. novembre 1976
sous le n° 449
l'Agent Comptable
de l'Université

portant intégration et nomination dans le
statut de l'Université de BRAZZAVILLE de Mon-
sieur DENGUIKA Paul, en qualité d'Assistant
de Linguistique

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

D.G.T.

- VU la Constitution ;
- VU la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 75/489 du 14 novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU l'Acte n° 44/ANSM du 12 décembre 1975 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 75/541 du 18 décembre 1975 portant fixation de la composition des membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 62/198/EP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
- VU le Décret 59/23/EP du 30 janvier 1959 fixant les modalités d'intégration dans les cadres de la République Populaire du Congo ;
- VU le Décret 67/50 du 24 février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- VU l'Arrêté 2087/EP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Décret 62/130/EP du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- VU le Dossier constitué par l'intéressé,

D E C R E T :

Article 1er. - En application des dispositions de l'article 12 du Décret 75/489 du 14 novembre 1975 susvisé, Monsieur DENGUIKA Paul, né le 19 décembre 1945 à Madinga, titulaire de la Maîtrise de Lettres Modernes délivrée par l'Université de la SORBONNE NOUVELLE - PARIS III, est intégré dans le statut de l'Université de BRAZZAVILLE et nommé Assistant de Linguistique stagiaire, indice 790.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de prise de service par l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 6 Janvier 1964

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Président
du Conseil des Ministres

Le Commandant Louis SYLVAIN-GOMA

AMPLIATIONS :

JORPC
DGT/DCPCE
MESCA/CAB
CABINET P.M.
SGEM/BL
DAAF
RECTORAT.
D.S.P.
AGENCE COMPTABLE
COMPTABILITE
BUREAU DU COURRIER
INTERESSE
CHRONO

1
5
2
2
3
2
3
4
3
3
5
1
3

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur,
Chargé de la Culture et des Arts

J. B. TATI-LOUTARD.-

Le Ministre du Travail
et de la Justice

Le Ministre des Finances

P. NGAKA.-

A. POATY.-